

Angoulême, le 23 août 2024



Centre de gestion
de la fonction publique
territoriale de la Charente

Le Président

A

Madame, Monsieur, le Maire
Madame, Monsieur le Président

Nos réf. : LC/EC – 2024.08.81

Affaire suivie par : M. Emmanuel CAILLON, Responsable du service Assurance Groupe

☎ 05.45.69.45.86 – e.caillon@cdg16.fr

Objet : Contrat d'assurance groupe couvrant les risques statutaires des collectivités et établissements employant plus de 30 agents affiliés à la CNRACL

Madame, Monsieur le Maire,
Madame, Monsieur le Président,

Comme suite au mandat que vous avez donné au Centre de Gestion, j'ai le plaisir de vous informer, qu'au terme de la procédure d'appel public à la concurrence en vue de l'attribution du marché d'assurance groupe des risques statutaires pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028, le candidat suivant a été retenu :

Courtier : **RELYENS** / Assureur : **C.N.P**
(inchangé par rapport au marché en cours)

Plus de 370 collectivités nous ont renouvelé leur confiance ou donné mandat pour participer à cette consultation.

Les contrats sont souscrits en capitalisation, cela signifie que les sinistres continuent d'être indemnisés même en cas de résiliation ou au terme du contrat, avec notamment :

- Couverture des indemnités journalières selon votre choix jusqu'à la retraite de l'agent,
- Prise en charge des frais médicaux à titre viager,
- Prise en charge des rechutes,
- Revalorisation des indemnités journalières durant toute la durée des sinistres,
- Délai de déclaration des sinistres de 90 jours,
- Plusieurs services associés en matière de prévention des risques professionnels, ...

Vous constaterez que, malgré une situation nationale peu favorable (défaut de concurrence, absentéisme important, pyramide des âges...), l'augmentation des taux est contenue et l'offre est très compétitive considérant les niveaux de garanties et la diversité des services associés.

En outre, l'assureur s'engage contractuellement à maintenir les conditions tarifaires jusqu'au 31 décembre 2026.

Il vous appartient désormais de décider d'adhérer ou non au contrat selon les conditions proposées.

Pour ce faire, vous trouverez ci-joint :

- la proposition individualisée concernant votre collectivité,
- un modèle de délibération,
- notre convention de services contrat groupe d'assurance des risques statutaires,
- si vous n'êtes actuellement pas conventionné avec le Centre de Gestion, un modèle de lettre de résiliation à adresser à votre assureur actuel.

Si vous n'étiez pas assuré actuellement par le contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG 16, nous vous conseillons de vérifier vos délais de rupture et le cas échéant de procéder sans tarder à une résiliation à titre conservatoire à effet du 31 décembre 2024.

Dorénavant, **l'adhésion s'effectue en ligne.**

Afin de nous faire connaître votre choix, nous vous invitons à saisir votre décision (positive ou négative) **grâce au lien figurant dans le mail reçu.**

Puis, le cas échéant, compléter le formulaire d'adhésion en veillant à faire vos choix d'options.

Enfin, déposer en ligne :

- la délibération de votre conseil, autorisant l'autorité territoriale à signer le contrat et la convention de service du CDG16,
- la convention de service CDG16 dûment complétée et signée,
- votre fiche [INSEE/SIRENE](#)

Dès réception, nous pourrons faire établir votre contrat définitif qui vous sera adressé par l'assureur.

Le Centre de Gestion vous conseille et vous accompagne durant toute la durée du contrat dont il assure la gestion. Les frais de gestion qui s'appliquent sont calculés sur la même masse salariale que celle assurée aux taux de :

- 0,15% pour 1 à 3 risques assurés
- 0,35% pour 4 à 5 risques assurés
- 0,1% pour les agents IRCANTEC.

Les collectivités qui le souhaitent peuvent en outre choisir de souscrire à l'option d'aide au pilotage de l'absentéisme / management des risques et bénéficier d'un taux réduit pour les agents CNRACL, sous certaines conditions (cf. convention).

Mes services demeurent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Maire, Madame, Monsieur le Président, l'assurance de mes salutations dévouées.

Le Président,



M. Patrick BERTHAULT

